

08 nov 2019 -20:30

Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 8 novembre 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

08 nov 2019 -20:30

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2019](#)

Accord de coopération avec les Communautés sur le régime Tax Shelter et l'échange d'informations - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi concernant le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les trois communautés relatif aux compétences en matière du régime Tax Shelter pour les oeuvres audiovisuelles et les oeuvres scéniques et à l'échange d'informations.

Le projet d'accord de coopération vise à déterminer d'une manière détaillée les tâches de chacun des partenaires publics dans le cadre du régime Tax Shelter pour les œuvres audiovisuelles et les œuvres scéniques. Le projet d'accord de coopération :

- détermine les compétences que les communautés et l'Etat fédéral exercent conjointement
- détermine les compétences de l'Etat fédéral
- précise la concertation nécessaire en vue d'échanger des informations sur les dossiers, d'harmoniser les interprétations et de promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques
- instaure une concertation minimale bisannuelle
- détermine l'échange de données et les statistiques nécessaires au monitoring du régime
- détermine la durée dudit accord et les conditions de dénonciation
- charge l'Etat fédéral d'une relecture décennale dudit accord
- fixe l'entrée en vigueur

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, porte assentiment au projet d'accord de coopération.

L'avant-projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

08 nov 2019 -20:29

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Introduction de prestations relatives à l'irradiation stéréotaxique extracérébrale dans la nomenclature existante

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui introduit des prestations relatives à l'irradiation stéréotaxique extracérébrale dans la nomenclature existante.

Le projet "Techniques innovantes en radiothérapie pour *stereotactic body radiation therapy*" prévoit un financement pour la recherche en faveur des centres de radiothérapie qui ont conclu une convention avec l'INAMI. Ce projet prévoit des indications spécifiques et un remboursement supplémentaire si toutes les nouvelles conditions sont remplies. Il s'ajoute à un certain nombre de prestations de la nomenclature des prestations de santé sur lesquelles on s'est mis d'accord. Dans le cadre de ce projet, un module d'enregistrement spécifique a été développé au Registre du Cancer. Tant des indications que des paramètres techniques y sont enregistrés.

Le projet prévoit l'introduction de ces prestations innovantes dans la nomenclature existante car le projet de recherche a donné des résultats positifs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 18, § 1er, A, et 19, § 1er, de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

08 nov 2019 -20:29

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Adaptation des formalités administratives dans le cadre de la demande d'une allocation d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant les formalités administratives dans le cadre de la demande d'une allocation d'adoption pour les indépendants.

Lorsqu'un travailleur indépendant souhaite bénéficier de l'indemnisation du congé d'adoption, il ajoute au formulaire de demande à sa mutualité les pièces justificatives nécessaires.

Les autorités communautaires compétentes en matière d'adoption ont fait part de difficultés rencontrées lors de la demande par certains adoptants. Le projet d'arrêté royal adapte donc les formalités administratives à remplir dans le cadre de l'indemnisation du congé d'adoption, pour les rendre plus conformes aux réalités du terrain.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 6 de l'arrêté royal du 20 décembre 2006 instaurant les conditions d'octroi d'une allocation d'adoption en faveur des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration
sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Christine Romeyns
Porte-parole
+32 473 98 55 83
christine.romeyns@Ducarme.fgov.be

08 nov 2019 -20:29

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2019](#)

Passage à la plateforme électronique destinée aux artistes Artist@Work

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle le passage à la plateforme électronique Artist@Work.

La plateforme électronique Artist@Work a été officiellement lancée le 8 mai 2019. Elle permet notamment aux artistes de demander la carte artiste et d'enregistrer en ligne les prestations effectuées dans le cadre du régime des petites indemnités. Entretemps, les anciens dossiers dont l'ensemble des données étaient correctes ont été importés dans la plateforme et tout est prêt pour permettre aux artistes qui étaient encore dans le système papier de passer au système électronique.

Il faut distinguer deux scénarios :

- L'artiste a reçu une carte et un relevé des prestations papier avant le lancement de la plateforme [Artist@Work](#) en mai 2018 : dans ce cas, il va pouvoir introduire ses prestations ayant lieu à partir du 1er janvier 2020 dans la plateforme. En faisant cela, il renonce définitivement à l'utilisation de son relevé papier.
- Après le lancement de la plateforme, l'artiste a quand même introduit une demande papier et a reçu une carte et un relevé papier : dans ce cas, il doit prendre contact avec la Commission Artistes pour demander qu'elle l'autorise à passer au relevé des prestations électronique.

Le projet adapte également le délai de conservation des données pour ne pas conserver inutilement des données au-delà du temps nécessaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 17sexies de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 et l'article 2 de l'arrêté royal du 2 mai 2019 portant exécution de l'article 172bis de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Christine Romeyns
Porte-parole
+32 473 98 55 83
christine.romeyns@Ducarme.fgov.be

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be

08 nov 2019 -20:29

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Contribution belge au fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane pour 2019

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge au fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA Trust Fund) pour 2019.

Le fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA Trust Fund) a été créé en 2007 pour soutenir l'armée nationale afghane, tant en termes de formation que d'équipement. Les contributions au Trust Fund proviennent des 29 Alliés de l'OTAN, de 12 pays partenaires et du gouvernement afghan lui-même. Une contribution belge en 2019 au fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane s'inscrit dans le prolongement de la décision des chefs d'État et de gouvernement prise lors du sommet de Bruxelles d'apporter un soutien à l'armée afghane jusqu'en 2024. Le Conseil des ministres marque donc son accord sur le versement d'une contribution à l'ANA Trust Fund en 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et
européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles
fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

08 nov 2019 -20:29

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés pour la Défense.

Il s'agit du lancement des procédures suivantes :

- un marché relatif à l'acquisition de quatre *Short Range Multi-Mission* systèmes Radar avec accessoires, y compris un contrat ouvert pour l'appui logistique pendant la durée de vie du matériel
- un marché relatif à la mise à niveau du système transpondeur *Identification Friend or Foe* (IFF) vers le mode 5 pour le navire de soutien GODETIA, cinq chasseurs de mines tripartites (CMT) belges et les six chasseurs de mines tripartites néerlandais

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

08 nov 2019 -20:29

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Augmentation des volumes de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à augmenter le volume d'incorporation de biocarburants durables et le pourcentage maximal de double comptabilisation de biocarburants éligibles au double comptage.

Le projet porte le volume d'incorporation de biocarburants durables à 9,6%. Ce volume est exprimé en valeur énergétique sur la quantité de biocarburants durables mélangés aux carburants fossiles mis annuellement à la consommation. Le projet augmente également le pourcentage maximal de double comptabilisation de biocarburants durables produits à partir de matières premières.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant les articles 3 et 4 de l'arrêté royal du 4 mai 2018 fixant les volumes nominaux minimaux des biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants mis annuellement à la consommation

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

08 nov 2019 -20:29

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2019

Intérêts belges possiblement impactés par l'implantation d'un parc éolien au large de Dunkerque

Sur proposition du ministre chargé de la Mer du Nord Philippe De Backer, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise en place d'une stratégie d'action eu égard au projet de construction d'un parc éolien au large de Dunkerque.

Le dossier concerne l'éventuelle menace de certains intérêts belges par les plans de l'Etat français de construire ce parc éolien. Ces plans pourraient en effet éventuellement entraver, entre autres, le droit de passage inoffensif entre le port d'Ostende et le Royaume-Uni.

Le Conseil des ministres demande au ministre de la Mer du Nord et au ministre des Affaires étrangères de poursuivre les contacts politiques et techniques avec les autorités françaises afin de dégager une solution négociée à l'éventuelle entrave à ce droit de passage, et de désigner un conseiller juridique à cette fin.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

08 nov 2019 -20:29

Appartient à [Conseil des ministres du 8 novembre 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Justice : cinq dossiers (travaux nettoyage du Palais de justice à Anvers, modification de l'état estimatif de la DG Organisation judiciaire, logiciel limite de 500 euros-semaine pour jeux de hasard et paris, mesure de la charge de travail - eProseed et environnement "mesure de la charge de travail")
- Coopération au développement : contribution obligatoire à International Labour Organisation (ILO)
- Affaires étrangères :
 - trois contributions, six marchés et deux crédits provisionnels
 - deux contributions, deux subsides et trois dossiers
 - trois contributions (MLA initiative, Open skies (OVSE) et CFE (OVSE)) et un marché (parquet salons de réception résidence Paris)
- Défense : 19 marchés publics concernant le fonctionnement de la Défense et une liste de trois adaptations aux visas provisionnels existants
- Santé publique : trois dossiers (subvention à l'asbl NUBEL, contribution à l'Organisation mondiale de la santé animale (anciennement OIE) et subside 2019 aide médicale urgente)
- Asile et Migration :
 - programme des officiers de liaison européens (EURLO) et octroi d'une subvention supplémentaire aux gardes-frontières polonais, la police finlandaise et la police estonienne
 - contrat d'entretien système d'empreintes digitales pour l'Office des étrangers
- Energie : tests de laboratoire dans le cadre de la surveillance du marché sur la sécurité et la conformité des appareils électriques
- Mobilité : trois dossiers (maintenance des licences CA-GEN, mise à disposition de développeurs Java juniors et renouvellement des caméras de surveillance City Atrium)

- Fonction publique :
 - détachement Egov d'un *Windows System Admin* pour la DG Service d'Appui interne du SPF BOSA
 - acquisition d'écrans pour pc, d'écrans digitaux interactifs, d'écrans de visualisation, d'accessoires divers pour pc et de consommables informatiques pour la DG Comptable fédéral et Procurement du SPF BOSA
- PME : audit financier des guichets d'entreprises
- Economie et Consommateurs : trois subsides (deux pour l'asbl Organisation indépendante pour la protection du consommateur et un pour le Bureau de normalisation)
- Politique scientifique : subvention à la Cinémathèque royale de Belgique et à la *Commission for Educational Exchange* (USA, BEL, LUX)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be